

développement
territorial



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl

Audition publique de la CWaPE

Projet de méthodologie tarifaire 2024-2028 applicable aux GRD

27 juin 2022

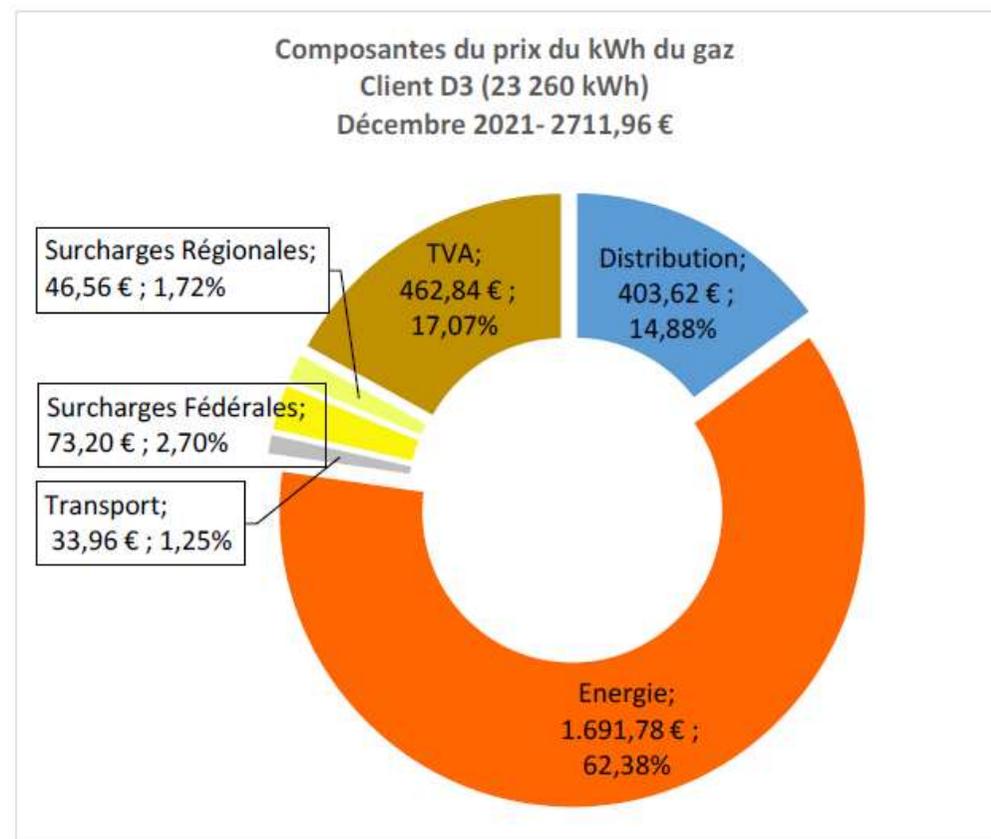
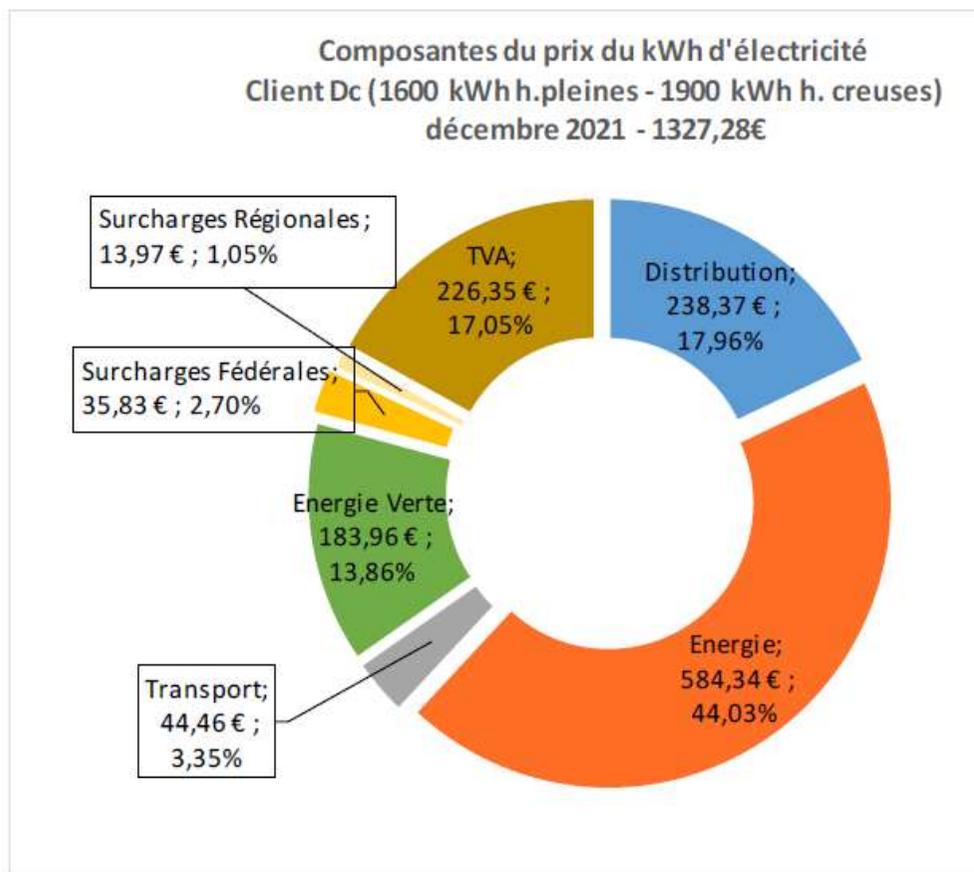
Marianne Duquesne,
Conseillère experte

Introduction : contexte



- La **gestion des réseaux de distribution** d'électricité et de gaz est vue comme la **colonne vertébrale** autour de laquelle s'organise le marché de l'énergie et aussi comme **un instrument au service des politiques** mises en œuvre dans le domaine de la **transition énergétique**.
- Les **communes et provinces wallonnes** sont **actionnaires des GRD** qui remplissent une mission de **service universel**.
- Elles souhaitent, en tant qu'actionnaires, **pouvoir continuer à accompagner les GRD dans leur rôle de facilitateur** de la transition énergétique et souhaitent à ce **titre percevoir une juste rémunération** dans les capitaux investis.

- La composante « distribution » a évolué à un rythme inférieur à l'inflation



Graphique 9 Composantes du prix du kWh d'électricité et de gaz selon la nature des coûts

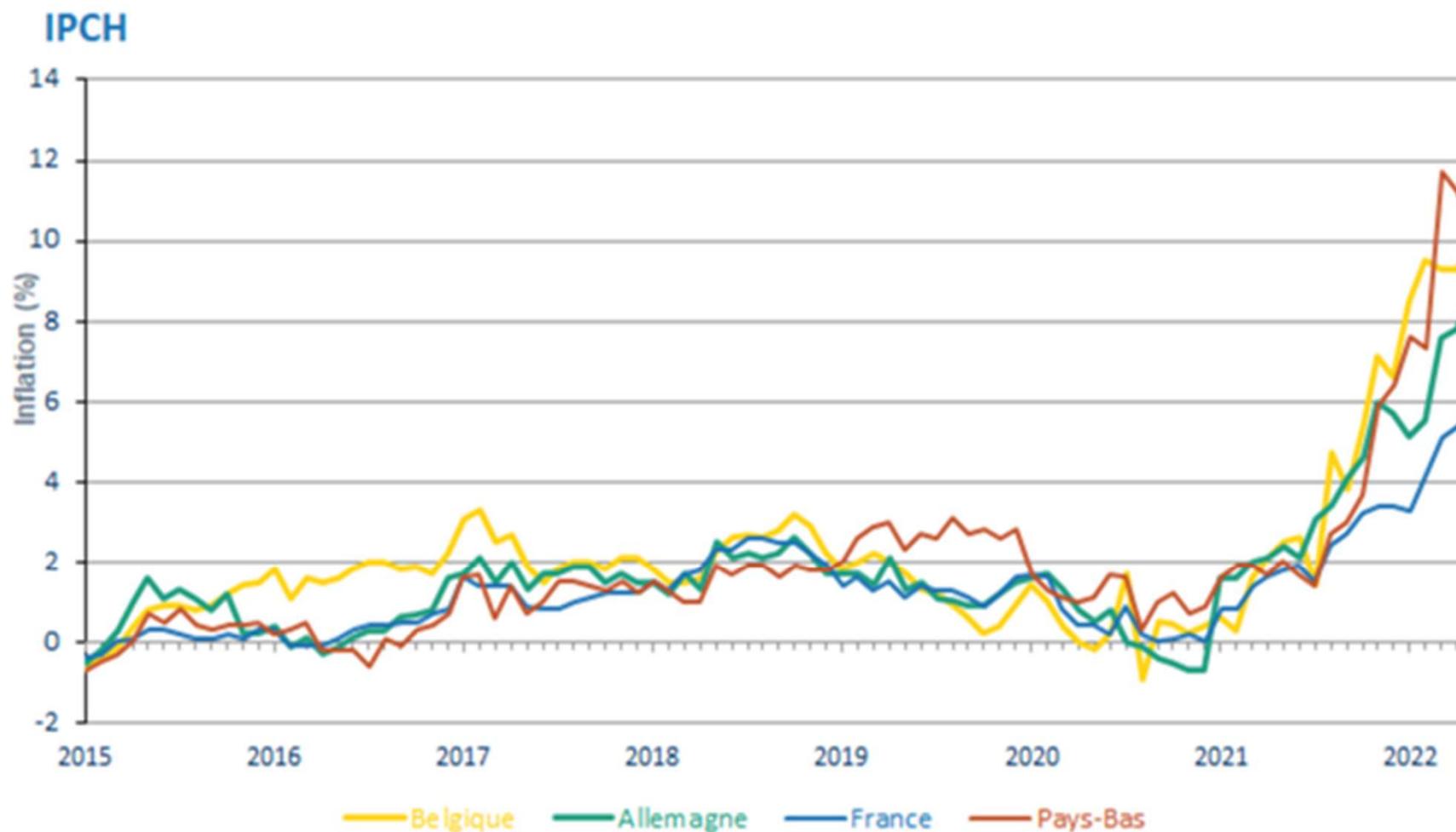
Source : Observatoire des prix, CWaPE

- **Forte augmentation des prix de l'électricité et du gaz depuis début 2021 + volatilité**
 - Reprise économique post-Covid
 - Mécanisme de formation des prix de gros de l'électricité basé sur le coût marginal du dernier kWh produit (centrales au gaz ou au charbon)
 - Tensions géopolitiques avec la Russie
 - 24/02/2022 : déclenchement de la guerre en Ukraine

Actuellement, les experts considèrent que les prix ne devraient pas baisser avant le 2^e trimestre 2023 et devraient rester au-dessus du niveau de prix observé avant la crise de la Covid jusqu'en 2027.

(Présentation de la CREG au webinaire du CESE Wallonie du 15.2.2022)

- Forte hausse des prix des matériaux
- Inflation galopante
- Remontée des taux d'intérêt



- Évolution du taux OLO 10 ans sur les 12 derniers mois



- **Politique monétaire plus restrictive de la BCE ⇒ les taux des obligations d'État (taux OLO) augmentent**
- **L'État belge vient d'émettre des obligations à 10 ans avec un rendement de 2,295 %**

La Belgique lève 3,7 milliards d'euros par le biais d'obligations

L'Etat belge a levé 3,7 milliards d'euros par le biais d'une émission d'obligations linéaires (OLO), répartie en trois lignes, a indiqué ce lundi l'Agence de la dette. Les obligations courent sur un terme de 7, 10 et 31 ans.

Belga

Publié le 20-06-2022 à 14h30 - Mis à jour le 20-06-2022 à 14h35

Le rendement moyen pour l'OLO à sept ans est de 1,9%, pour un montant de 1,092 milliard d'euros.

L'obligation à 10 ans offre un rendement moyen de 2,295% et permettra de rapporter 1,07 milliard alors qu'un rendement de 2,801% est annoncé pour l'obligation à 31 ans, pour un total de 1,536 milliard d'euros.

<https://www.lavenir.net/actu/belgique/2022/06/20/la-belgique-leve-37-milliards-deuros-par-le-biais-dobligations-7TVE4WQMHRCTPJXOZ4F5ZVBSHA/>

Derniers à agir parmi les grandes banques centrales, les gardiens de l'euro prévoient de "*relever les taux directeurs de 25 points de base*" lors de leur prochaine réunion le 21 juillet, avant "*une autre hausse en septembre*".

- **Accélération du déploiement des énergies renouvelables**
 - **Se prémunir de la hausse des coûts de l'électron et de la molécule de gaz**
 - ⇒ Boum des installations PV < 10 kW
 - ⇒ Augmentation des problèmes de congestion sur les réseaux : les onduleurs décrochent.
 - **S'affranchir des énergies fossiles** (⇒ indépendance énergétique européenne)

- **Objectifs européens de décarbonation :**
 - **-55% de CO₂ en 2030**
 - **Neutralité carbone en 2050**
 - **32,5 % de diminution des consommations d'énergie**
 - **≥ 32 % énergies renouvelables** dans la consommation énergétique finale d'ici à 2030, avec une possibilité de révision à la hausse en 2023
- +
- **Déploiement des infrastructures de rechargement pour une mobilité décarbonée : accélération annoncée**
- **Lutte contre la précarité énergétique**

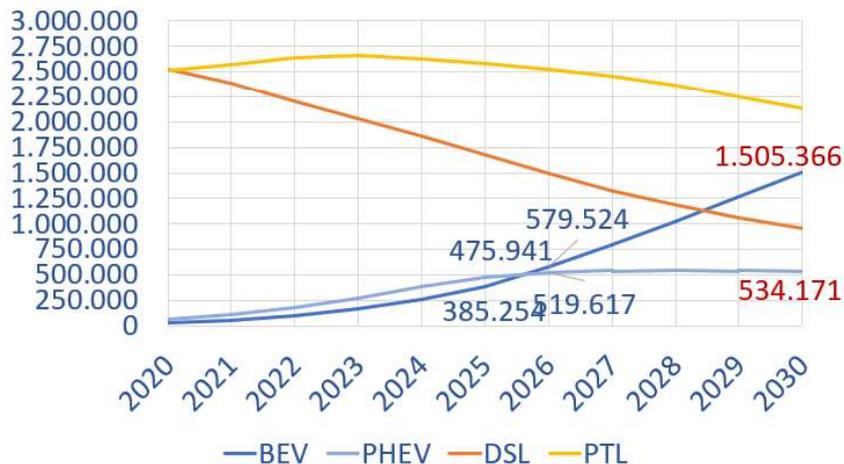
- **Dispositions fédérales :**
Loi Van Peteghem sur les voitures de société : « d'ici 2026, toutes les nouvelles voitures de société seront neutres en carbone ».



ECV penetration in BE car fleet as consequence of the new market fuel mix in ZERO scenario
 (federal: zero emission new company cars 2026)

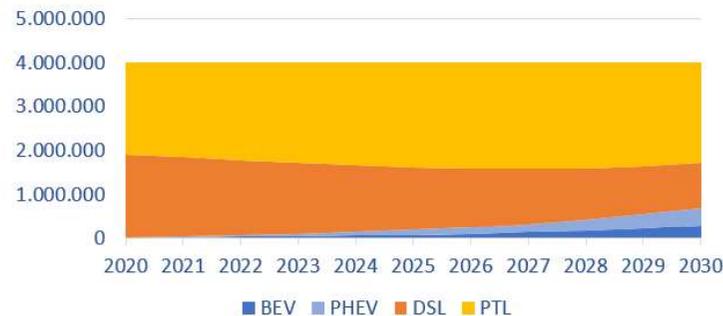
- Assumption end-of-contract company ECVs: used car market penetration rate
 BEV: 50% ; PHEV: 25%

Park AllCar fuel mix

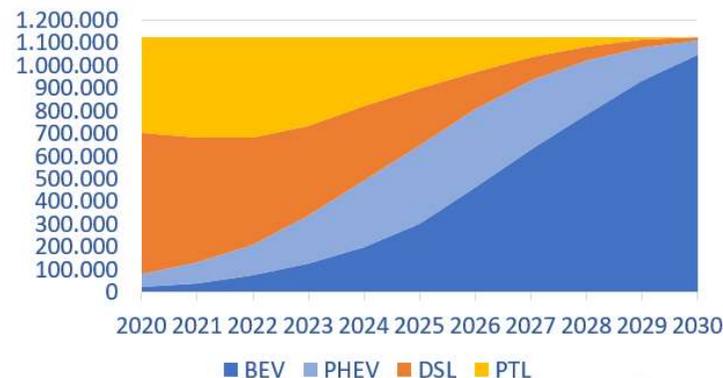


*ECV = electric chargeable vehicle

Fleet private car fuel mix – Zero emission



Fleet company car fuel mix



- **Gouvernement wallon :**

- Déploiement de 2 x 1000 bornes (en 2023 et 2024) sur le territoire de l'ensemble des communes wallonnes par mise en concession du domaine public (<https://www.uvcw.be/energie/actus/art-7140>)
- Recharge semi-rapide durant des activités : 11-22 kW
- Cartographie croisée : lieux d'attractivité et réseau des GRD pour bornes délivrant 22 kW

« Au niveau wallon, les résultats suivants sont à relever :

- *2.615 hexagones¹ identifiés et caractérisés ;*
- *803 en zones à forte disponibilité du réseau électrique ;*
- ***1.521 en zones à disponibilité modérées du réseau ;***
- ***242 en zones problématiques au niveau du GRD. »***

¹ hexagone d'apothème 250 m

Accueil > Actualités >

Vers une amplification des bornes de rechargement pour véhicules électriques

16.06.2022 Mobilité et infrastructures • Réseau routier • Pollution / environnement



© Adobe Stock

L'utilisation des véhicules électriques se densifiant de plus en plus, le Gouvernement de Wallonie entend accélérer le tempo au niveau de l'implantation des bornes de rechargement. L'objectif est de rendre 12.000 points de chargement rapides accessibles au public en 2026.

Si la tendance annoncée par le secteur se confirme, ce sont pas moins de 720 000 voitures

Au-delà, et de manière plus générale, la cartographie réalisée montre clairement l'importance de guider les investissements des Gestionnaires de réseau de distribution (GRD) pour anticiper la pression croissante attendue sur le réseau de très basse, de basse ou de moyenne tension.

Les véhicules électriques sont une opportunité pour la transition, mais ils sont également un risque puisqu'ils puisent sur le réseau électrique pour se recharger. Le déploiement doit donc être réfléchi.

Dernières actualités



Découvrez la Wallonie cet été !



Inondations et coulées de boue en cas d'orage : comment s'y préparer ?



Métiers en pénurie et fonctions critiques en 2022 : quels sont-ils ?

<https://www.wallonie.be/fr/actualites/vers-une-amplification-des-bornes-de-rechargement-pour-vehicules-electriques>



- Travaux de rénovation ou de (re)construction
- Dir. européenne en révision (⇒ adoption en juin 2023) :
 - Bâtiment neuf appartenant/occupé par une autorité publique au 1.1.2027 : zéro-émission
 - Classes minimum à atteindre à partir de 1.1.2027 pour les bâtiments /unités possédées par les autorités publique + renforcement en 2030
 - Bâtiment non résidentiel neuf ou rénovation importante de plus de 5 emplacements de parking :
 - au moins un point de recharge (1 point de recharge /2 places si bureaux)
 - + précâblage pour tous les emplacements
 - + au moins un emplacement vélo pour chaque emplacement auto
 - Tous les bâtiments non résidentiels > 20 emplacements de parking au 1.1.2027
 - un point de recharge / 10 emplacements
 - 1 place vélo / place voiture

Crise énergétique et inflation :

- Choc financier > celui du Covid-19
- **+ 230 millions € de dépenses ordinaires par rapport aux budgets initiaux 2022 :**
 - 90 millions € de surcoût de personnel
 - 65 millions € pour hausse des prix de l'énergie
 - 75 millions € pour dépenses de transfert
- Indexation + 1% du Fonds des communes ne couvrira que 40 % des surcoûts
- Restreindre très fortement leurs investissements afin de maintenir l'équilibre à l'exercice propre si aucune mesure d'assouplissement n'est prévue pour 2023 ? ⇒ contraire aux efforts d'investissements attendus de la part des pouvoirs locaux dans le cadre du Plan de relance...

⇒ **Situation financière des communes mise à rude épreuve dans les années à venir**

Remarques de l'UVCW sur le projet de méthodologie tarifaire 2024-2028

- **Leitmotiv de la CWaPE pour la méthodologie 2024-2028 :** « *Des GRD efficients pour des tarifs maîtrisés et favorables à la transition énergétique.* »

- **Constat :**
Les réseaux d'électricité n'ont pas été conçus pour l'électrification massive des usages sinon on aurait trop investi dans les réseaux durant les décennies précédentes alors que les besoins réels n'étaient pas là.

⇒ Investissements nécessaires dans les toutes prochaines années pour accueillir les énergies renouvelables et les nouveaux usages.

- **Détermination de la marge bénéficiaire équitable – Paramètres utilisés dans le projet de méthodologie tarifaire 2024-2028 :**
 - **Taux sans risque : 0,93 % <> OLO à 10 ans le 24.6.2022 : 2,11 %**
 - **Coût de la dette : 1,70 % <> or obligations d'Etat à 2,295 % (10 ans)**
 - ⇒ **Coût moyen pondéré du capital (CMPC) : 2,784 % <> 4,053 % (méthodo tarifaire 2019-2023)**

⇒ **Paramètres tournés vers le passé, non en phase avec le contexte économique actuel et prévisionnel.**

⇒ **Le taux de rémunération (CPCM) sur les capitaux investis tel que proposé (2,784 %) ne peut être considéré comme « équitable » au vu des attentes actuelles et futures sur les marchés financiers.**

- **Détermination de la marge bénéficiaire équitable – Réduction du pourcentage de rendement appliqué à la plus-value de surévaluation.**



Montée en puissance imposée aux communes dans les GRD et rachat des parts à valeur convenue dont le prix a été fixé à un moment où la plus-value était intégrée dans la RAB

⇒ CMPC + réduction de pourcentage de rendement vont **diminuer au moins de 30 à 40 % les dividendes voire plus**

- Aujourd'hui, les dividendes représentent 1,45 % de la facture totale du client.
- A quoi servent les dividendes ?
 - Politique prudente de distribution de la société (GRD) : **renforcement des fonds propres des GRD** et donc de leur **capacité d'autofinancement**
 - Distribution aux actionnaires. Pour les 200 communes ORES, la majeure partie des dividendes vont aux IPF qui se sont endettées pour racheter les parts d'Electrabel (**montée en puissance des communes dans les GRD**) et **remboursent la dette** via les dividendes.
 - IPF = Intercommunale pure de financement détenue par les communes.

⇒ Avec la baisse annoncée des dividendes, **les communes vont être impactées financièrement** : renflouement des IPF + besoin de recapitalisation des GRD + perte de recettes éventuelles.

- **Tensions tarifaires en basse tension : heures du soir de 17h à 22 h**

⇒ Crainte de **l'impact sur la facture d'électricité de l'éclairage public** :

- **Consommation** totalement **non déplaçable** ;
 - **Puissance** maximale entre **17h et 22h** car **maximum d'usagers** ;
 - **Sécurité routière** et **sécurité publique** ⇒ **service à la collectivité** ;
 - **La plus grosse consommation électrique** à charge des **communes** ;
 - Le remplacement progressif par du led et le dimming de nuit ne parviennent déjà plus à compenser la hausse du prix de l'énergie (prix du kwh x2, chiffres au 1^{er} trimestre 2022).
- Incertitude si tarif trans-BT

⇒ **Demande de faire tourner les modèles et de neutraliser l'impact éventuel des tensions tarifaires sur le coût de l'éclairage public.**

- Les réseaux de distribution nécessitent **des investissements importants dans les années proches pour réaliser la transition énergétique.**
- Le projet de méthodologie tarifaire **impacte financièrement négativement les communes** alors que les finances locales sont fortement sous pression.
- **Quid si les communes** ne peuvent plus suivre et **désinvestissent** des réseaux de distribution ?
- **Quel autre investisseur ?** Etranger avec perte pour l'intérêt public local (infrastructure essentielle dans des mains étrangères) ?
Amateur aux conditions proposées ?

Merci de votre attention !

mdu@uvcw.be